

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00584**

**CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028 - SOUTIEN A LA  
CANDIDATURE DE CLERMONT - FERRAND - ADHESION A L'ASSOCIATION  
CLERMONT - MASSIF CENTRAL 2028**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 51  
Nombre de pouvoirs : 15  
Nombre de voix : 66

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ  
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20221215-D20220058410

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jordan DA SILVA, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,  
M. Patrick MICHAUD

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

### **CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028 - SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE CLERMONT - FERRAND - ADHESION A L'ASSOCIATION CLERMONT - MASSIF CENTRAL 2028**

Saint-Etienne Métropole tient à renouveler son soutien à la candidature de Clermont-Ferrand à la sélection de la Capitale Européenne de la Culture 2028, élargie au périmètre du Massif Central. Cette stratégie d'une approche décloisonnée de la culture à l'échelle de ce périmètre est, en effet, une formidable opportunité pour fédérer aussi bien les acteurs publics, privés et les sociétés civiles autour d'un projet commun ambitieux.

Notre Métropole est riche de structures culturelles emblématiques qui pourront permettre un maillage fort du territoire ligérien autour de ce projet. La Cité du design, le Musée d'art moderne et contemporain, le Planétarium, mais également le Site Le Corbusier, La Comédie et l'Opéra de Saint-Etienne pourront ainsi devenir des ambassadeurs de cette candidature.

Grace à la Charte de Coopération Culturelle, qui mobilise de nombreuses communes de notre Métropole, des actions co-construites et coordonnées pourront être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire afin de participer à la préfiguration de cet événement culturel.

Ce projet de Capitale Européenne de la Culture reposera ainsi sur le triple ancrage rural, industriel et universitaire d'un vaste territoire qui peut proposer une réponse locale inspirante dans un monde qui a subi une crise inédite.

Souvent perçues comme une grande année de festivités, les Capitales Européennes de la Culture sont bien plus qu'une seule programmation culturelle et artistique. Le titre est adossé à une stratégie de long terme de la ville porteuse et de la zone avec laquelle elle candidate.

Le dossier doit faire apparaître les axes sur lesquels le territoire choisira de faire reposer son développement dans les années à venir et le donnera à voir à l'international. A ce titre, la candidature doit se construire à partir des spécificités locales et en lien étroit avec les grands schémas directeurs et projets structurants des collectivités engagées dans le processus.

Le projet agira ainsi comme un catalyseur entre acteurs publics, privés et citoyens pour favoriser certaines mutations et servir d'année de basculement, de passage dans une nouvelle dimension territoriale en faisant vivre l'Europe au sein de nos territoires. Cela se matérialisera par une intense activité, un grand nombre d'invités et de visiteurs, de nouvelles influences et une visibilité accrue à l'échelle nationale et internationale, pendant et après l'année du titre.

Décloisonnement et participation élargie seront les mots d'ordre pour qu'habitants de tous âges, universitaires, acteurs économiques, associatifs et culturels puissent intervenir dans cette candidature d'avenir pour un cadre territorial valorisé, favorisant cohésion sociale, attractivité du territoire et bien-vivre.

Les Capitales européennes de la Culture sont officiellement désignées au plus tard quatre ans avant l'année effective. Cette période est nécessaire à la préparation du titre et de son programme afférent avec les différents territoires et acteurs concernés, mais aussi, et c'est un aspect essentiel, avec la population.

Portage collectif de la candidature :

Le périmètre du projet Clermont-Massif Central 2028 est un parti-pris fort qui a nécessité le plein soutien des collectivités et grandes institutions culturelles du territoire, auxquelles il est aujourd'hui proposé d'adhérer à une association de portage pluripartite, Clermont-Massif Central 2028, qui a été créée en décembre 2020.

Cette association comprend plusieurs collègues qui permettront aux acteurs publics, privés, mais aussi aux citoyens, de s'engager selon leur volonté et capacités d'implication respectives. L'idée étant de réfléchir à un préprogramme commun sur la base de coopérations culturelles et européennes nouvelles, et d'afficher cette grande dynamique territoriale à la faveur d'assises qui se sont tenues en 2021, dans l'optique de la sélection nationale qui interviendra, elle, en 2022/23.

Les grands principes de fonctionnement de cette association seront :

- le changement des approches administratives et sectorielles classiques à la faveur d'un décloisonnement des réflexions et une mixité des membres ;
- le développement de nouvelles actions «public-privé» et de la recherche de solutions créatives et innovantes ;
- le renforcement des coopérations territoriales et européennes pour plus de durabilité, de cohésion sociale et d'une meilleure qualité de vie.

Sur le terrain, un travail sera engagé sur la base de coopérations culturelles et artistiques avec les principaux opérateurs et événements du territoire, mais également en lien avec d'autres institutions culturelles européennes pour favoriser les échanges et les innovations.

Ces coopérations pourront donner lieu soit à des projets localisés, soit à des coproductions partagées entre plusieurs territoires, soit à des labellisations de projets dédiés dans ces institutions culturelles.

Dans ce cadre l'association a pour objet :

- de rassembler les différentes collectivités territoriales, acteurs économiques, culturels, socio-professionnels et habitants au sein d'une structure de portage collectif de ce grand projet de territoire ;
- de co-construire en lien avec l'équipe technique dédiée le programme 2028 ;
- de promouvoir le projet et de préparer les phases de sélection 2022/2023 ;
- de recueillir et de gérer des financements mixtes pour constituer le dossier et réaliser le programme culturel et artistique 2028 en cas de sélection.

Sur la base de ces éléments, il est proposé à Saint-Etienne Métropole de :

- soutenir officiellement la candidature Clermont-Massif Central au titre de Capitale Européenne de la Culture et de relayer ce soutien sur ses supports de communication ;
- adhérer à l'association Clermont-Massif Central 2028 en tant que membre associé ;

- contribuer au fonctionnement de l'association à hauteur de 2 500 € pour l'exercice 2022 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier ;
- de s'engager à examiner la contribution de Saint-Etienne Métropole à la préparation et la mise en œuvre du titre en cas de sélection par le jury européen en 2022/2023.

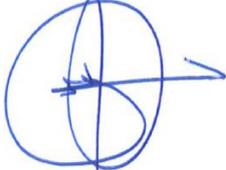
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve officiellement la candidature de l'association Clermont - Massif Central 2028 au titre de Capitale Européenne de la Culture et de relayer ce soutien sur ses supports de communication ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à adhérer à l'association Clermont-Massif Central 2028 à hauteur de 2 500 € pour l'année 2022 ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget Culture de l'exercice 2022.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

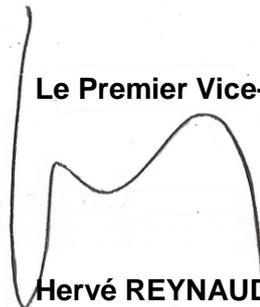
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**